

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-662922

94584

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 517

Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : BENABDALLAH BELBARAKA Abdellahi

Date de naissance : 29/05/1946

Adresse : 76 Bd grande Ceinture Ain Diab
LAJAGANNA

Tél. 06 59 12 55 86 Total des frais engagés

5471,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11.11.2021

Nom et prénom du malade : Ben abdallah Abdellahi Age: 76 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Coquelicot nol sognue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casa

Le : 11.11.2021

Signature de l'adhérent(e) :

Cheur

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MACIE CINEMA ANFA National BENTAYEB 56 Bd. M. Abderrahmane El Hdim Casablanca	25.11. 22/11	221,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
Optique Mille pour Cent. Optométriste - Opticien	X/11/21				Méthode : 1000. Ventes : 600. Sous : 500.

Dr Houda
Opticien Optométriste
Centre d'Optique et de Vision
Dr. Houda KHLI
1000, Avenue de l'Assomption, Brossard
Téléphone : 514-631-1222
Télécopieur : 514-631-1223
Courriel : houda@optique-houda.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES							
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.							
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.							
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées 	Nature des Soins 	Coefficient 	INP : <input type="text"/>			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>			
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>			
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>			
				O.D.F. PROTHÉSES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE 		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
							MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
							DATE DU DEVIS <input type="text"/>
							DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
							[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



د. أنزاران
CENTRE D'OPHTAL

Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE
Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômée de l'Université de Paris VII
Ancienne interne des hôpitaux de Paris

PPV : 110,70 Dhs

Dorzimol® 20mg/ml + 5ml

Dorzolamide/Timolol
Flacon de / Bottle of 5 ml



6 118001 27227

PPV : 110,70 Dhs

Dorzimol® 20mg/ml + 5mg/ml

Dorzolamide/Timolol
Flacon de / Bottle of 5 ml



6 118001 272273

جامعة باريس VII
طبية داخلية سابقاً مسندات باريس

Casablanca le:

25/11/2014 الدار البيضاء في

Benabdellah abdelal.

110,70 x 2

Dorzimol®



1 g x 2 f

2 noirs

à heure fixe.

221,40



PHARMACIE CINÉMA ANFA
Dr. Nouria BENAYEB
41, Bd. Sidi Abderrahmane
Hay El Hamra, Casablanca
Tél : 05 22 36 87 62





Optique 1000%

Opticien - Optométriste

001884

Date : 15/11/2011

Facture :

Mr : BENABDALLAH BELBARATA ABDELAZIZ

Docteur : HOUA KHIFI

Type des verres : Organique 16 - transition
anti-reflet - progressif

Monture : ACETATE 1000,00

Vision de Loin :

OD Axe 90° Cyl -2,75 Sph +1,70 2000,00

OG Axe 85° Cyl -2,75 Sph +1,75 2000,00

Vision de Prés :

OD Axe 90° Cyl +2,75 Sph

OG Axe 85° Cyl +2,75 Sph

Add : +2,75

Optique Mille pour Cent
Optométriste - Opticien

Montant : Total TTC 5000,00

مركز العيون ببر انزاران

CENTRE D'OPHTHALMOLOGIE BIR ANZARANE



Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE
Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômée de l'Université de Paris VII
Ancienne interne des hôpitaux de Paris

الدكتورة هدى خليفى

اختصاصية في أمراض وجراحة العين

خريجة جامعة باريس VII

طبيبة داخلية سابقًا بمستشفيات باريس

Casablanca le : 11 / 11 / 2021 الدار البيضاء في

Bennabdellah Abdellah Elhogni
Verres correcteurs
(anisees
ant de fob
Progressives)

$$OD = +1,50 (-2,75 \text{ à } 80)$$

$$OG = +1,25 (-2,75 \text{ à } 85)$$

$$\text{add} + 2,75$$

OD 6

